## 6ème Conférence Africaine sur la Population

Population Africaine: Passé, Présent et Futur

Ouagadougou Burkina-Faso du 5 au 9 décembre 2011

# Tendances et conséquences de l'urbanisation du Congo et de la République Démocratique du Congo (RDC)

Par Constant Mathieu Makouézi Et Jean Elvis Moboula

Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses Et Politiques Economiques (CERAPE)

> E-mail: constantmakouezi@yahoo.fr el.vis93@yahoo.com cerape congo@yahoo.fr

> Tél.: (242) 576 08 52 / (242) 661 52 20

## Introduction

La forte croissance démographique des pays en voie de développement pose des enjeux spatiaux qui se traduisent surtout par un fort taux d'urbanisation. En 1950, il y avait seulement 29% d'urbains dans le monde, contre 41% en 1985. Ce chiffre a finalement franchi la barrière et est passé à 51% d'urbains en 2010, alors qu'on prévoit 60% en 2030. Cette urbanisation reste cependant inégalement répartie, puisque 95% de la croissance urbaine est concentrée dans les pays en développement. En tout, la population urbaine mondiale devrait passer de 1 milliard en 1970 à 4,5 milliards en 2020, notamment, en Amérique Latine, en Asie et en Afrique. Selon l'ONU, en 2015, 10 des 12 premières métropoles mondiales seront des villes des pays en développement comme par exemple Bombay, Sao Paulo, Mexico, Lagos, Calcutta ou encore Djakarta. Mais cette croissance ne s'accompagne pas de mesures en adéquation avec les besoins de la population urbaine. La distribution de l'eau potable dans les zones urbaines sera confrontée à plusieurs défis. Du côté de l'offre, d'abord, avec des réseaux inachevés ou de mauvaise qualité, mais aussi une fragilité institutionnelle et un manque de

financement. Du coté de la demande, ensuite, avec une très forte croissance démographique, des inégalités socio-économiques mais aussi spatiales, la pauvreté et l'informalité.

L'urbanisation, phénomène normal dans un pays où l'économie est en voie de diversification, a pris depuis une quinzaine d'années un cours assez rapide dans la plupart des pays d'Afrique. Bien que les rapports entre ruraux et citadins soit encore partout en faveur des premiers, la différence entre les uns et les autres, pour un certain nombre d'Etats, tend à se réduire beaucoup. C'est le cas de la République du Congo (Brazzaville), où les villes principales se sont récemment développées dans des proportions inattendues. En 1954-1955, Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie, toutes trois situées dans la partie méridionale du pays le long du Chemin de fer Congo-Océan rassemblaient 135 000 habitants, soit 16 à 17% de la population totale (Vennetier 1982). Aujourd'hui, ces villes rassemblent plus de 2,5 millions d'habitants, soit près de 60% de la population congolaise.

En matière hydraulique, le Congo dispose chaque année en moyenne 222 milliards de m³ d'eau de surface, 198 milliards de m³ d'eau souterraine renouvelable, auxquels il faut ajouter plus de 1000 milliards de m³ d'eau venant des pays voisins. Trois types de ressources sont mises à contribution pour la satisfaction des différents besoins : eau de pluie, de surface et souterraine. Malgré ces atouts, le taux de desserte en eau potable est insuffisant. En 2000, il n'était que de 40,7% en milieu urbain. La production et la distribution d'eau potable sont essentiellement assurées depuis 1967 par la société nationale de distribution d'eau (SNDE). L'analyse de la situation de l'eau potable et de l'assainissement met en évidence la précarité des conditions d'approvisionnement des populations aussi bien en milieu urbain et rural.

En milieu urbain, les infrastructures de distribution d'eau existent, mais elles sont insuffisantes et vétustes, entraînant une irrégularité dans la fourniture d'eau ou encore fournissant, une eau souvent de mauvaise qualité (normes d'acceptabilité non respectées). Par ailleurs, les familles très pauvres sont obligées de s'en procurer à fort coût pouvant être estimé de 2 à 3 fois plus chère, que celle acquise sur le réseau de la SNDE. En matière d'énergie, Le Congo dispose d'énormes potentialités hydroélectriques, gazières et pétrolières, néanmoins, l'accès des populations à l'énergie sous multiples formes (électricité, pétrole et gaz) est très faible. Selon les résultats de l'ECOM, en milieu urbain, le mode d'éclairage le plus utilisé est la lampe à pétrole (70,1%) suivi de l'électricité (27%).

Contrairement aux autres pays menacés de stress hydrique, la République Démocratique du Congo est mieux dotée en ressources en eau. Celles-ci comprennent les eaux de surface, les eaux souterraines et les eaux de pluie. Le réseau hydrographique est très dense, offrant une disponibilité des eaux superficielles globalement considérable.

En effet, la superficie du bassin du fleuve Congo est de 3,8 millions km² et son débit moyen est de 42.000 m³/sec. La forte pluviométrie et la perméabilité du sol favorisent la pérennité de la réserve en eaux souterraines du pays. Il sied de noter que les 2/5 du territoire national sont arrosés par des pluies abondantes et presque incessantes variant entre 1.800 et 2.200 mm en moyenne annuelle des précipitations. Les ressources en eau de surface ou souterraine sont abondantes, renouvelables et caractérisées par une régularité persistante. La Régie de distribution d'eau de la République Démocratique du Congo (REGIDESO) recourt généralement aux eaux de surface pour alimenter la population en eau potable en milieu urbain. Cependant, malgré ses interventions et ces innombrables ressources en eau, plusieurs ménages des villes congolaises n'ont pas accès à l'eau potable (Katsongo 2005).

La gestion des eaux dans la ville de Kinshasa est généralement tenue par les entreprises étatiques. Globalement, les besoins en eau potable de la ville sont en deçà des besoins réels de la population. Ils sont estimés à 600.000 m³/jour¹ et la REGIDESO fournit actuellement 360.000 m³/jour. Le taux de desserte en eau pour la ville est de 53 % et en moyenne un habitant de Kinshasa consomme 17 litres d'eau par jour. Dans la plupart des quartiers d'extension, les habitants ne sont pas raccordés au réseau public de distribution eau potable. De ce fait, les modes d'approvisionnement en eau varient : puisage d'eau souterraine, recueil parfois des eaux pluviales, recours aux voisins branchés au réseau officiel, alimentation aux bornes fontaines et achat de l'eau en détail (eau de boisson).

L'alimentation en eau potable des quartiers périphériques de la ville de Kinshasa et de certaines agglomérations Bas Congo est entravée par l'extension rapide et anarchique de l'urbanisation, en dehors de toute politique rationnelle, en raison notamment d'une décennie de conflits et d'exode rural. La population de ces zones ne dispose d'aucun réseau de distribution d'eau, et s'approvisionne en eau brute à partir de sources ou de ruisseaux qui coulent dans les dépressions. On observe de plus en plus la prédominance des maladies provoquées par les mains sales dans l'ensemble du pays. La plus fréquente est la fièvre typhoïde à laquelle il faut ajouter la diarrhée, la verminose, le choléra, etc. Ces facteurs de morbidité ont un impact sur la productivité par la diminution importante de la capacité de travail et donc de développement des populations. Une autre conséquence est la transformation des filles et des jeunes femmes en auxiliaires ménagères chargées de la corvée de l'eau. Le temps pris pour ce travail diminue les possibilités de scolarisation des filles et les exposent lorsqu'elles se rendent loin des centres pour la corvée d'eau à des attaques et des viols avec les conséquences sociales dramatiques (grossesse non désirée, SIDA, répudiation,) que cela entraîne.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Direction commerciale REGIDESO, Rapport d'activité, mars 2004, Kinshasa

En effet, de 10.987 habitants à la création de la ville de Kinshasa, la population Kinoise est passée de 404.620 en 1960 à 6.062.000 habitants en 2000 (Le Potentiel : 2005). Les dernières estimations selon le recensement administratif de 2005 sont à 7.500.000 habitants. Cette population, estime-t-on, pourrait atteindre plus de 12 millions d'habitants en 2015, se hissant ainsi parmi les 30 plus grosses agglomérations mondiales (United Nations : 2007).

De ce fait, la ville de Kinshasa concentre du coup tous les problèmes qu'on retrouve dans de grandes villes du Tiers monde, en particulier la défaillance du système de gestion de l'environnement urbain qui se traduit entre autre par une diversité de pollutions urbaines. Singulièrement, ces pollutions sont très marquées dans les quartiers et communes populaires (Kingasani, Malweka, Kingabwa, Kisenso, Selembao, Makala,...) à forte densité de concentration humaine et dans des foyers économiques du type des marchés où se concentre à longueur des journées même jusque tard la nuit une multitude des négociants tant formels qu'informels avec tout ce que cela peut entraîner comme conséquences sur le plan de la dégradation de l'environnement urbain.

L'intérêt de cette communication se justifie par le meilleure couverture des services sociaux de base au regard des forts taux de croissance de la population de Brazzaville et de Kinshasa feront peser assurément une très lourde charge sur la capacité du Congo et de la RDC et en même temps par la non prise en compte d'une gestion foncière efficiente. Aussi, est-il nécessaire de regarder de plus près la situation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement des villes de Kinshasa et de Brazzaville.

L'objectif de cette communication est de montrer les tendances actuelles ainsi que leurs conséquences en termes d'occupation spatiale, d'assainissement et de l'offre des services sociaux de base des villes de Brazzaville et de Kinshasa. L'analyse aborde l'approche environnementale de l'urbanisme développée par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

La méthodologie se fonde sur le calcul des indicateurs de population et de l'accès aux services sociaux de base. Il s'agit de calculer le taux de croissance de la population de deux villes, le taux d'urbanisation, le taux d'accès à l'eau potable, à l'énergie et aux services de santé. Les données proviendront des rapports du PNUD, des DSRP et des enquêtes auprès des ménages.

La démarche adoptée comprend trois sections. La première section aborde les tendances de l'urbanisation des villes de Brazzaville et Kinshasa, la deuxième section abordera les conséquences de l'urbanisation de ces deux villes en termes spatial, l'offre des services sociaux de base et infrastructurelle. Enfin, la troisième section présente les défis à relever pour améliorer les conditions de vie des populations des villes de Brazzaville et Kinshasa

## 1. Tendances de l'urbanisation des villes de Brazzaville et Kinshasa

Déclenchée tardivement après la Seconde guerre mondiale, l'urbanisation de l'Afrique tropicale s'est développée à un rythme rapide. Aujourd'hui, les citadins sont environ 110 millions, soit un quart de la population. Le taux d'urbanisation est proche de 35%, et 592 millions d'Africains, soit un sur deux, pourraient vivre en 2030 (Dubrusson et Rainon 2002). A l'origine de cette évolution : un exode rural puissant et continu, auquel s'est ajouté un excédent naturel démographique, conséquence d'un taux de natalité élevé et d'une réduction de la mortalité.

L'organisation de l'espace et de paysages urbains reflète l'origine coloniale de la plupart des villes, mais aussi « la marque rurale », dans une dualité dont les trente dernières années ont plutôt accentué le caractère socio-économique. Ils trahissent également l'incapacité des pouvoirs publics à maîtriser une croissance spatiale qui est pour l'essentiel le fruit de l'initiative privée, « productrice » de quartiers périphériques sous-équipés et en expansion permanente, où les conditions de vie sont difficiles.

La forte tendance à l'urbanisation rapide s'est amorcée au cours des années soixante et elle se répartit de façon très inégale entre les capitales politiques et économiques et les autres chefs lieux des départements ou provinces. Dans un avenir proche, grâce à l'effet cumulé de la population et d'une urbanisation galopante, les deux tiers des populations africaines des espaces géographiques tropicaux habiteront la ville (Etongué R. et Soumahoro M.).

En 1960, environ 15% de la population de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale résidait en milieu urbain ; on peut estimer que cette proportion se situait entre 34 et 37% en 1994. Cependant, la situation est très variable suivant les pays. Compte tenu des réserves précédemment exposées concernant les difficultés de connaître avec précision les effectifs de la population urbaine, on peut toutefois classer les pays de la façade atlantique de l'Afrique en cinq grands groupes en fonction de leur taux d'urbanisation (Waltps kalassa 1994).

1<sup>er</sup> groupe: Congo et Gabon

2<sup>ème</sup> groupe : Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, Centrafrique, Mauritanie, Nigéria et Sao Tomé

3<sup>ème</sup> groupe : Benin, Togo, R D Congo, Gambie, Ghana, Sierra Leone, Cap vert, Guinée équatoriale

4<sup>ème</sup> Groupe : Guinée, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad, Libéria, Guinée Bissau, Angola

5<sup>ème</sup> Groupe: Burundi, Rwanda

Le premier groupe correspond au pays ayant une proportion de la population urbaine supérieur à 50%. Le Congo, pays d'Afrique centrale exportateur du pétrole, fait partie

de ce groupe. Le groupe 3 regroupe les pays dont la population urbaine est comprise entre 29 et 39%.

#### 1.1. Ville de Brazzaville

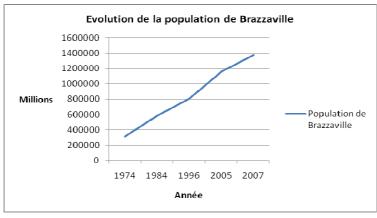
## 1.1.1. Situation et démographie

Brazzaville est une agglomération située sur la rive droite du fleuve Congo en aval du Stanley Pool. Brazzaville est découpée administrativement en sept (7) arrondissements : Makélékélé, Bacongo, Poto-Poto, Moungali, Ouenzé, Talangaï et Mfilou. Elle couvre une superficie de 110Km².

La superficie de Brazzaville a connu depuis 1980 une forte augmentation, suite à l'adjonction de zones périurbaines à la circonscription administrative d'origine. Ainsi, la superficie est passée de 72 km2 en 1980 à 110 km2 en 2005.

Le site de Brazzaville présente un paysage contrasté juxtaposant deux (2) types de relief Son relief fait transition entre le relief : les plateaux et la plaine. plateau de M'bé (Plateaux Batéké) au nord et celui du plateau des Cataractes au sud. Le plateau intermédiaire, raviné et vallonné avec une altitude moyenne située entre 300 et 320 mètres, et d'inclinaison NW-SW, correspond aux arrondissements de Bacongo, Makélékélé, M'filou et Talangaï. Le relief permet drainage naturel de pluie et des eaux usées. Cependant, les cours d'eau (Makélékélé, la Glaciaire, Tchad, la Tsiemé, Madoukoutsiékélé, et la M'foa), compte tenu du mode anarchique d'occupation de l'espace, favorisent l'érosion. La plaine située à l'est et au nord-est avec une altitude comprise entre 275 à 285 m, inclut les arrondissements de Poto-Poto, Moungali, Ouénzé, et une partie de Talangaï. L'absence de pente et la forte occupation du sol provoquent des «inondations» en saison de pluie dans une grande partie de ces arrondissements.

Graphique 1 : Evolution de la population de Brazzaville



RGPH 1974, 1984, 2007

La population de Brazzaville est passée de 585 812 habitants en 1984, à 805 410 habitants en 1996 (RGPH 1996), à 1 159 445 habitants en 2005 puis à 1 375 237 habitants en 2007. Elle représente environ 30 % de la population nationale. En 2005, les individus âgés entre 15 et 45 ans représentaient environ 45 % de la population de la Brazzaville. L'analyse de la croissance de la population de Brazzaville faite par ajustement exponentiel de la série chronologique allant de 1950 à 2005, montre que cet accroissement a connu un caractère exponentiel durant les deux dernières décennies du millénaire passé. Cette augmentation est traduite à la fois par :

- Le croît naturel de la population, caractéristique habituelle de la population des pays en développement marqué par des taux de croissance importants (3,2 % pour la période1975-2003)<sup>2</sup>;
- L'exode rural qui s'est accéléré dans les dernières décennies à cause des politiques d'ajustement structurel qui ont renforcé le désengagement de l'Etat des campagnes ;
- Le déplacement des populations suite aux violences qu'a connues le pays dans les zones sud du pays.

Le taux de croissance de la population entre 1984 et 1996 par arrondissement (modèle exponentiel) se présente comme suit dans le tableau 1.

Tableau 1 : taux de variation de la population des arrondissements de Brazzaville

Taux de variation 1984-1996 (Modèle exponentiel)						
Arrondissement	Population sexe masculin	Population sexe féminin				
Makélékélé	4,89 %	4,85 %				
Bacongo	1,89 %	1,80 %				
Poto-Poto	1,03 %	0,73 %				
Moungali	3,14 %	3,17 %				
Ouenzé	1,66 %	1,57 %				
Talangaï	4,37 %	4,30 %				
Mfilou	3,82 %	3,15 %				
Brazzaville	3,23 %	3,10 %				

Source : ministère de la santé et de la population, Direction générale de la population

Les forts taux de croissance de la population dans les cas des arrondissements situés aux extrêmes de la ville (Makélékélé et Talangaï), s'expliquent d'une part par leur extension dans leur zone périphérique et, d'autre part par les flux migratoires en provenance de l'Interland et le croît naturel. Il en est de même pour Mfilou qui correspond à une création récente ( au cours des années 1980) liée à la prise en compte aux zones autrefois périurbaines. En ce qui concerne les autres arrondissements (Bacongo, Poto-Poto, Moungali et Ouenzé), le croît naturel, les flux migratoires internes à la ville et aux flux en provenance de la RDC serait les principaux les principaux facteurs explicatifs.

-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> PNUD, Rapport sur le développement humain 2005

La croissance soutenue de la population en 2005 s'explique par les conséquences des violences dans les zones rurales qui ont continué à se vider de leurs populations les plus valides.

La densité de Brazzaville a connu une évolution linéaire. En effet, les accroissements simultanés des espaces à lotir ont accompagné les augmentations de la population, amis sans les services sociaux de base (voirie, école, structures de santé, marché, eau et énergie). Cette situation illustre l'impuissance des pouvoirs publics à pouvoir suivre une politique d'urbanisation et d'aménagement du territoire.

La densité à Brazzaville en 2005 était de 10540 habitants au Km², fait de cette ville une des agglomérations africaines à très forte concentration humaine (tableau 3). Une des conséquences des conséquences de cette concentration est l'occupation de l'espace de certaines zones sans opérations de lotissement. Ainsi, certains quartiers sont crées sans tenir compte du schéma d'aménagement urbain. Des aménagements sont érigés sur des sites impropres à la construction (zone sablonneuse ou inondable, pentes de collines).

Tableau 2 : répartition de la population de Brazzaville par arrondissements, selon la superficie et la densité.

Arrondissement	Population	Superficie en km <sup>2</sup>	Densité
			Habitants/Km <sup>2</sup>
Makélékélé	299 063	14,16	21 120
Bacongo	86 777	12,30	7 053
Poto-Poto	78 533	16,25	4 834
Moungali	154 571	6,93	22 305
Ouenzé	553 503	5,88	26 106
Talangaï	263 630	22,70	11 614
Mfilou	123 368	21,78	5 664
Brazzaville	250 891	100,0	10 540

La conjonction de la topographie et de la densité humaine dans certains arrondissements donne lieu à une forte pression sur l'environnement, en termes d'évacuation des eaux usées, de rejet des ordures ménagères et d'occupation d'espace impropre au bâti (Pripode, UMNG et CEREGE 2006).

#### 1.1.2. Organisation administrative de la ville de Brazzaville

De manière générale, dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration de l'administration du territoire congolais, un certain nombre de dispositions législatives ont été élaborées par le gouvernement et adoptées par le parlement à savoir :

- La loi n° 3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale :

- La loi n° 7-2003 du 6 février 2003 portant l'organisation et fonctionnement des collectivités ;
- La loi n° 8-2003 du 6 février 2003 portant loi organique relative à l'exercice de la tutelle sur les collectivités locales ;
- La loi n° 9-2003 du 6 février 2003 fixant les orientations fondamentales de la décentralisation ;
- La loi 10-2003 du 6 février 2003 portant transfert des compétences aux collectivités locales.

En ce qui concerne les deux principales villes, Brazzaville et Pointe-Noire, la loi n°11-2003 du 6 février 2003<sup>3</sup> spécifie leur nature territoriale, fixe leurs limites et organes. Les limites territoriales du département de Brazzaville sont les mêmes que celles de la commune de Brazzaville. Ainsi, la ville de Brazzaville est une circonscription administrative (département), et une collectivité locale (commune).

Le département de Brazzaville est « une structure fonctionnelle et relais de la planification économique nationale prenant en charge les politiques localisées de l'aménagement du territoire »<sup>4</sup>, avec un rôle important de l'Etat, représenté par le préfet. Sur le plan administratif et politique, il apparaît plusieurs niveaux de gestion et de prise de décision, l'Etat (la préfecture) d'une part et d'autre part le conseil départemental et municipal présidé et dirigé par le maire. La ville de Brazzaville comprend sept (7) arrondissements soixante-quinze (75) quartiers.

Les arrondissements sont dirigés par des administrateurs maires, nommés par décret pris en conseil des ministres, ils secondent le maire de la ville dans la gestion des arrondissements. Les arrondissements sont divisés en quartiers qui sont dirigés par des chefs de quartiers nommés par l'administrateur maire de l'arrondissement. Outre, les administrateurs maires, deux vices maires assistent le maire de la ville ainsi qu'un secrétaire général, Les services des administrations centrales intervenant dans la gestion de l'environnement.

Certaines administrations centrales sont en charge des problèmes d'environnement et collaborent avec les services municipaux, il s'agit de :

-La Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat du ministère chargé de l'urbanisme, elle est chargée entre autres de l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière d'urbanisme et d'habitat, de la définition de la politique nationale en matière d'urbanisme et d'habitat, de l'élaboration des programmes relatifs aux schémas d'aménagement et à l'ensemble des questions d'urbanisme ;

-La Direction de l'Hygiène Générale du ministère de la santé, elle est chargée notamment de la formulation des stratégies en matière d'environnement dans le domaine de l'hygiène générale, de l'élaboration des normes en matière d'approvisionnement en eau potable, du traitement hygiénique des déchets

-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Loi 11-2003 du 6 février 2003 portant statut particulier de la ville de Brazzaville et de la ville d Pointe-Noire.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ziavoula (R.E), 2005: Le Congo, enjeu territorial et développement local, l'Harmattan, Paris

liquides, solides et gazeux nuisibles à l'environnement et de l'appui stratégique aux centres d'hygiène et aux services technique municipaux ;

-Le Centre d'Hygiène et de Génie Sanitaire, relevant du ministère de la santé, il est chargé de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'hygiène générale et d'assainissement, d'assurer la promotion des mesures d'hygiène et d'assainissement dans la commune de Brazzaville et de donner un avis technique sur toute mesure à instituer sur la salubrité publique, sur les questions concernant les abattoirs, les services de distribution d'eau potable, les lavoirs publics, la construction d'un système d'égouts, l'installation des cimetières et d'une façon générale les projets et travaux de génie sanitaire.

-Direction Départementale de l'Environnement du ministère en charge de l'environnement, elle est chargée de veiller à l'exécution de la politique du gouvernement en matière d'environnement au niveau régional, faire appliquer les lois et règlements en matière d'environnement, contrôler les établissements classés et humains et assurer la réalisation des plans d'urgences.

#### 1.2. Ville de Kinshasa

## 1.2.1. Situation et démographie

Kinshasa, ancienne Léopoldville jusqu'en 1966, est la capitale et la plus grande ville de la République démocratique du Congo (RDC). Elle possède à la fois le statut administratif de ville et de province. Située sur la rive gauche du fleuve Congo au niveau du Pool Malebo, elle fait face à la capitale de la République du Congo, Brazzaville. Elle est la ville-province la plus peuplée du pays avec une population de 10 076 099 habitants, et 11 446 711 pour l'agglomération Kinshasa-Brazzaville, elle est également la plus grande ville d'Afrique subsaharienne et la deuxième agglomération d'Afrique subsaharienne, derrière celle de Lagos. C'est une ville multiethnique.

Avec une densité de 1 011,15 habitants/km², la ville-province s'étend sur une surface de 9 965 km² composée d'un grand plateau (Plateau du Kwango), d'une chaîne de collines (monts Ngaliema, Amba, Ngafula), d'une plaine et de marécages au bord du Pool Malebo. La plaine est la partie la plus peuplée et s'étend en forme de croissant de la baie de Ngaliema à l'Est jusqu'au plateau du Kwango à l'Ouest du Pool Malebo.

Les variations annuelles de température dans la région de Kinshasa sont d'environ 13 degrés Celsius. Le climat est de nature équatoriale (chaud et humide), composé d'une saison des pluies de 8 mois. La saison sèche est de mi-mai à mi-septembre. Le reste de l'année est relativement pluvieux surtout aux alentours de mars ou novembre.

Plusieurs rivières de diverses dimensions traversent les plaines de la ville-province, généralement prenant source dans les collines, coulant du Sud vers le Nord, pour se jeter

dans le fleuve Congo. Des lacs de tailles réduites, comme le lac Ma Vallée et le lac Vert, y sont aussi localisés.

Kinshasa forme une entité administrative à statut particulier et joue le rôle de centre administratif, économique et culturel de la République démocratique du Congo. Elle s'étend sur plus de 30 km de l'est à l'ouest et sur plus de 15 km du nord au sud. Ses habitants sont appelés les Kinois.

Une partie importante de la superficie de la région de Kinshasa est rurale, couverte d'une savane herbeuse parsemée d'arbustes. La commune rurale de Maluku, la partie orientale de la province, occupe à elle seule 79 % du territoire. De fait, c'est une ville de contrastes importants, avec des secteurs résidentiels et commerciaux chics, des universités, et des taudis informes coexistant côte à côte, et donc aussi de vastes zones « rurales » envahissant parfois la ville au point de retrouver maraîchers et élevages en ville.

De 1950 à 1975, d'après les photographies aériennes, la progression mesurée a été de 700 ha par an (Maximy et Pain 1982).

## Évolution de la population de Kinshasa

Année	Habitants	Année	Habitants
1920*	1 600	1970	1 323 039
1936	40 300	1974	1 990 700
1938	35 900	1976	2 443 900
1939	42 000	1984	2 664 309
1947	126 100	1991	3 804 000
1957	299 800	1994	4 655 313
1959	402 500	2003	6 786 000
1967	901 520	2005	7 500 000
1968	1 052 500	2015	est. 12 000 000

(\*) ne compte que les communes de Léopoldville de l'époque

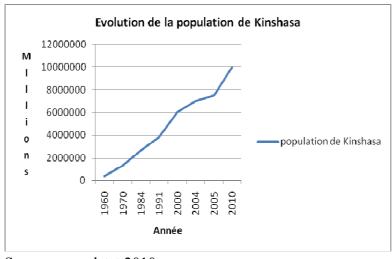
En 1945, la capitale du Congo belge abritait 100 000 personnes. À l'indépendance, en 1960, Léopoldville comptait 400 000 âmes, ce qui en faisait la plus grosse agglomération d'Afrique centrale. Quinze ans plus tard, après que la ville eut reçu le nom de Kinshasa en 1966, sa population avait déjà franchi le cap des 2 millions. Elle a crû de manière considérable, passant donc de 500 000 habitants à la fin des années 1960, à 4 787 000 en 1998. Les dernières estimations selon le recensement administratif de 2009 sont à 10 076 099 habitants

En 1991, et ensuite en 1993, Kinshasa est victime de pillages, dont les séquelles sont encore visibles tant matériellement qu'humainement quinze ans plus tard. Ces pillages suivent une crise économique due au système politique et économique tant inefficace que corrompu de l'ensemble du pays.

Selon les estimations, elle pourrait atteindre plus de 12 millions d'habitants en 2015 (se hissant ainsi parmi les 30 plus grosses agglomérations mondiales). Selon la Banque mondiale, le volume des emplois créés par le secteur informel en milieu urbain en Afrique est quasi inégalé, avec 95 % (contre 45 % et 50 % dans quelques villes comme Freetown ou Ouagadougou).

En dépit du fait qu'il soit parmi les pays les plus riches d'Afrique quant aux richesses du sol, du sous-sol et humaines, la RDC occupe actuellement l'une des dernières places au monde quant à son PNB et son niveau de vie réel.

Selon une enquête du Réseaux des éducateurs des enfants et jeunes de la rue (REEJER) de 2006, 13 877 enfants vivent et travaillent dans les rues de Kinshasa, principalement dans les communes de Masina, Kimbanseke et Limete.



Graphique2: Evolution de la population de Kinshasa

Source: populstat 2010

De 1960 jusqu'en 1975, la même politique publique urbanistique était respectée à la lettre. En effet, de 10.987 habitants à la création de la ville de Kinshasa, la population Kinoise est passée de 404.620 en 1960 à 6.062.000 habitants en 2000. Les dernières estimations selon le recensement administratif de 2005 sont à 7.500.000 habitants. Cette population, estime-t-on, pourrait atteindre plus de 12 millions d'habitants en 2015, se hissant ainsi parmi les 30 plus grosses agglomérations mondiales (Kassay J. 2008).

## 1.2.2. Organisation administrative de la ville de Kinshasa

Kinshasa, comme la plupart des villes d'Afrique, constitue un pôle d'attraction intense pour les populations rurales venues de l'ensemble du pays. Ces populations s'installent dans les espaces encore disponibles des communes périphériques de la capitale dont kimbanséké et y construisent de nouveaux logements en matériaux semi-durables. L'administration chargée des infrastructures publiques, peu performante, est perpétuellement dépassée par l'extension des zones habitées. La densité humaine croissante entraîne une pression anthropique accrue sur les espaces naturels et une dégradation de ceux-ci. Du point de vue écologique, on constate un appauvrissement du milieu naturel de Kimbanséké et de ses ressources. Cette dégradation est donc directement liée au contexte politique et social de cette commune.

Du point de vue politique, les autorités communales sont censées disposer de l'arsenal juridique et réglementaire propre à réguler l'accès à la terre et à ses ressources. On constate toutefois que les textes législatifs et les règlements communaux sont soit inexistants, soit inappliqués, ou encore appliqués de façon partiale. Ainsi, la pratique des services communaux s'apparente parfois plus à des activités de prédation à l'égard des populations qu'à l'application des normes (Arnoldussen et al.). En outre, l'inefficacité des services publics se traduit par l'inexistence des infrastructures collectives (absence d'électrification de vastes zones, des réseaux d'égouts, d'adduction d'eau potable et de voiries) et des services publics (collecte des immondices inexistante, système sanitaire et éducatif déficients). Cette situation déjà déplorable par elle-même est encore aggravée par le fait que les pouvoirs administratifs et coutumier se superposent pour réguler l'accès à la propriété foncière, en engendrant par là une occupation anarchique de l'espace ainsi que des nombreux conflits et ambigüité de nature foncière.

La RDC dispose grâce à sa pluviométrie (1500 mm par an au moins) d'énormes ressources en eau de surface et souterraine non encore évaluées à travers toute l'étendue de son territoire. En dépit de cette abondance en ressource en eau, le pays reste encore marqué par une faible desserte nationale en eau potable, soit 22% de la population. Même en matière d'électrification, on observe le paradoxe habituel de la RDC entre les potentialités et les services (7% de la desserte électrique), alors que le pays se situe en 4ème position en termes de potentialités hydroélectriques.

Tableau 3. Population urbaine (en millions), indicateurs d'urbanisation, population de la première ville en milliers et indice de primatie

Indicateurs	Population urbaine en 1994	Taux d'urbanisation en 1994		Population de la ville principale en 1990	Indice de primatie
Congo	1,5	58	4,9	793	2,00

## 2. Conséquences de l'urbanisation des villes de Brazzaville et Kinshasa

L'urbanisation de la ville a des conséquences de plus en plus pesantes sur l'environnement et des répercussions tant sur la consommation d'énergie, l'évolution des transports, le rejet d'eau polluée, la production des déchets, la consommation de l'espace foncier et la qualité de vie des habitants de sorte qu'il semble aujourd'hui de plus en plus inquiétant et inconscient de ne pas incorporer l'environnement dans le projet d'aménagement (Harant C. 2007).

Les Kinois continuent de s'installer, à un rythme infernal, dans des quartiers non urbanisés, dépourvus de routes, de canalisations d'eaux, d'hôpitaux, d'écoles, d'eau potable, d'électricité, de marchés modernes, de grandes surfaces, de pharmacies, de restaurants, d'hôtels loin des cabinets ministériels, des locaux d'ambassades. Leurs difficultés de transport, de prise en charge médicale correcte et efficace, de scolarisation ne font que s'aggraver, au point de rendre leurs milieux invivables.

Avec près de 10 millions d'habitants, Kinshasa a besoin d'une nouvelle politique d'habitat et d'urbanisation pour rompre avec l'héritage de la « colonisation ». La pratique consistant à lotir anarchiquement des parcelles, sans avoir au préalable pris soin d'aménager les infrastructures indispensables à une vie moderne, devrait être bannie. A ce sujet, l'Hôtel de Ville de Kinshasa avait suscité beaucoup d'espoirs, il y a deux ans, en mettant sur pied la Rimmokin (Régie Immobilière de Kinshasa), dont l'une des missions, en plus de la gestion du patrimoine immobilier de la ville, était de construire des habitations modernes sur des sites répondant aux normes d'urbanisme.

Hélas, les belles maquettes déployées aux quatre coins de la capitale et représentant des villas coquettes érigées dans des quartiers réunissant tous les atouts de la modernité (routes goudronnées, caniveaux, égouts, réseaux de desserte en eau potable et électrique, parking, terrains de jeux, centres commerciaux, écoles, hôpitaux) sont restées du domaine des rêves. De nombreux souscripteurs qui pensaient rompre avec la promiscuité humaine qui affecte Lingwala, Bandal, Kalamu, Barumbu, etc. ont été désillusionnés. Depuis le dépôt de leurs mises, la Rimmokin ne répond plus.

Concernant les infrastructures et les constructions, Kinshasa a la physionomie d'une ville ancienne dont plusieurs plans d'aménagement architecturaux se sont inspirés des opérations de construction de Bruxelles, tel que nous le démontre Johane Lagae (2007). La ville n'a pas connu d'améliorations de ses infrastructures depuis son accession à l'indépendance. Seuls quelques nouveaux immeubles ont été construits par l'Etat : le Centre commercial international, la cité de la radio et de la télévision nationale, érigés grâce à la coopération française, le building de la société nationale de la commercialisation minière, le building de la société de distribution d'eau. Excepté, ces

quelques œuvres, se sont ajoutées des ouvrages construits grâce à la coopération chinoise, à savoir le Palais du peuple qui sert d'hémicycle de l'Assemblée nationale ainsi que le stade Kamanyola. Toutefois ces œuvres sont victimes d'un manque criant de maintenance (Pakagama P. et Waterhouse R. 2009)

L'étalement urbain favorise l'extension des surfaces bâties, qui entraîne des pertes importantes de riches terres agricoles due à la pression foncière.

A Brazzaville, certaines ceintures maraîchères subissent une pression foncière, d'autres ont disparu totalement par ce phénomène. Lorsque les villes ne sont pas bien planifiées, cela aggrave aussi la dégradation de l'environnement. Le cas le plus frappant est la déforestation de la commune de Kimbantséké à Kinshasa est très révélateur, mais aussi par une défaillance de la gestion des déchets.

L'étalement urbain engendre aussi des problèmes budgétaires pour les villes car elle a lieu en dehors des frontières administratives urbaines. Si les municipalités périphériques collectent d'autant plus de recettes fiscales qu'elles se développent, ce sont les villes centrales ou les communes du centre-ville de Brazzaville et Kinshasa qui financent la plupart des services utilisés pendant la journée par les résidents des banlieues.

De ce fait, la ville de Kinshasa concentre du coup tous les problèmes qu'on retrouve dans des grandes villes du Tiers monde, en particulier la défaillance du système de gestion de l'environnement urbain qui se traduit entre autres par une diversité de pollutions urbaines.

Singulièrement, ces pollutions sont très marquées dans les quartiers et communes populaires à forte densité de concentration humaine et dans des foyers économiques du type des marchés où se concentre à longueur des journées même jusque tard la nuit une multitude des négociants tant formels qu'informels avec tout ce que cela peut entraîner comme conséquences sur le plan de la dégradation de l'environnement urbain.

#### 3. Les défis

Le défi pour la RDC consiste à parvenir à mobiliser ses immenses ressources en eau, à assurer leur potabilité et à les distribuer à la population. La reconstruction du secteur de l'eau et de l'assainissement constitue l'une des premières priorités de la stratégie de la croissance et de la réduction de la pauvreté du gouvernement congolais. L'objectif dans ce secteur est de passer le taux de desserte de 22% en 2005 à 26,9% en 2008 pour le situer à 49% en 2015 et le taux de desserte en assainissement de 9% en 2005 à 15% en 2008 et à 45% à l'horizon 2015. Ceci est possible en menant des actions liées aux reformes à entreprendre dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, aux inventaires des besoins en eau des populations urbaines et rurales, à l'élaboration du code de l'eau et de l'assainissement, à la définition du rôle et des zones d'action des opérateurs du secteur et à la création d'un fonds de développement et de l'assainissement (Nzambi B.

). Pour ce faire, en milieu urbain, des systèmes autonomes de gestion communautaire sont mis en place dans le cadre de la politique de décentralisation et de développement rural, ainsi que dans le partenariat avec les entreprises locales de génie civil et d'ingénierie. Ces politiques sont accompagnées par la recherche et la promotion des technologies appropriés tout en vulgarisant les bonnes pratiques de gestion communautaires des installations autonomes.

L'urbanisation véritable de la ville devrait commencer par l'arrêt de l'anarchie foncière. Tous les chefs coutumiers, géomètres topographes, agents cadastraux et bourgmestres passés maîtres dans le lotissement anarchique des terrains devraient être neutralisés et sanctionnés. Si Kinshasa arrive à remédier à l'anarchie foncière, la seconde étape serait la planification de la construction des logements sociaux dans des sites préalablement sélectionnés, désenclavés et dotés du minimum pour le quotidien de ses occupants.

Il serait temps de penser à essaimer des infrastructures commerciales, hospitalières, scolaires, industrielles, récréatives du genre « Marché de la Liberté », Centre Commercial de Limete, Hôpital Biamba Marie Mutombo, Hôpital Sino-Congolais, Boulangerie UPAK, Théâtre des Intrigants, Centre Hospitalier Monkole, Stade Municipal de Masina...pour désengorger le centre de la ville.

Si la périphérie de la ville continue de s'étendre tel que c'est le cas présentement, on va se retrouver de plus en plus avec des millions de citadins menant une vie comparable à celle des zones rurales.

## Conclusion

Nous avons examiné les problèmes liés à l'urbanisation anarchique de la République du Congo et de la RDC, notamment dans leurs capitales respectives, Brazzaville et Kinshasa. Après analyse d'informations récoltées, nous retenons que les populations de ces deux villes sont confrontées à d'énormes problèmes d'infrastructures, d'espace, d'environnemental, de santé, etc. Ces problèmes sont dus à l'inefficacité des politiques d'urbanisation mises en place par les autorités des deux villes. En effet, l'installation des infrastructures de base (eau, électricité, routes, etc.) en milieu urbain ne se fait pas au même rythme que l'accroissement de la population urbaine. Ainsi, une grande partie de cette population vit dans des conditions précaires. Au regard de ces situations que l'on peut qualifier de catastrophiques, quelques pistes de solution peuvent être recommandées. Les autorités municipales doivent avoir une politique d'urbanisation adaptée au rythme de croissance de la population citadine. Il s'agit notamment de la mise en place des mesures visant à éradiquer le phénomène de l'anarchie foncière, de la construction des infrastructures de base et du lotissement des terrains dans les nouvelles zones d'habitation, etc.

## Références bibliographiques

**Bourguignon, F.**, 1972, Contribution à la connaissance préhistorique de la plaine de Kinshasa et de ses environs, Lubumbashi, UNAZA, , mémoire de licence

Bernard Toulier, Johan Lagae et Marc Gemoets, 2010, Kinshasa. Architecture et paysages urbains, Paris, Somogy Éditions d'Art, 260 ill., 128 p. (ISBN 978-2-7572-0362-0)

**AFD**, 2008, Eau, assainissement et hygiène dans les quartiers périphériques de Kinshasa: www.afd.fr

**Le Potentiel**, 2005, « Une croissance rapide pour la population de Kinshasa », in échos de la capitale Kinshasa, Edition n° 3534, Jeudi 22 septembre, 2005.

**United Nations**, 2007. « World Urbanization Prospects: The 2005 Revision Population Database », Population Division, New York. 2007.

**Vennetier P**., 1982, L'urbanisation et ses conséquences au Congo, Extrait de la revue d'Outre-mer, Orstom

**Harant** C., 2007, l'approche environnementale de l'urbanisme, inscriptions des critères environnementaux dans les projets urbains, mémoires de travail de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'EGST, le Mans

**Etongué R. et Soumahoro M**. Espaces urbain tropicaux africains et leur appropriation dans la construction de la ville tropicale : enjeux de deux systèmes d'organisation, le formel et l'informel dans l'utilisation de l'espace, CJRS (online) vol.33(1) : 145-156

**Kalassa B.**, 1994, Description du population de l'Afrique de l'Ouest, document de travail n°1, perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest, OCDE, BAD, Cilss, p. 123 **CEREGE**, 2006, Brazzaville, Pauvreté et problèmes environnementaux,

**Pakagama P. et Waterhouse R**. 2009, Portrait of Kinshasa, Crisis States Working papers Series n°2

Arnoldussen et al, "Zones périurbaines, réseaux associatives et participation communautaire, Etude des cas n° 3 de Kimbanséké

**Katsongo K**., 2005, Accès à l'eau potable dans les quartiers pauvres de la ville de Kinshasa. Cas de Kisenso

**Kassay J**., 2008, politique publique de la gestion des espaces verts par l'Hôtel de ville de Kinshasa, Codesria

**Maximy R. et Pain M.,** 1982, L'Atlas de Kinshasa : la ville et ses problèmes, Bulletin de la société Languedocienne de Géographe, Montpellier

# Annexe

Village de teke de Kinshasa vers 1912.





Photo d'une ruelle d'un quartier populaire de Brazzaville, par Jean-Claude BERI, Association DAC



Kinshasa et Brazzaville vues par satellite.



Eau, assainissement et hygiène dans les quartiers périphériques de Kinshasa.